



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

*L'environnement  
au quotidien*

\*\*\*\*\*

## PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

DU 18 MARS 2022

\*\*\*\*\*

Le Vendredi 18 MARS 2022 à 17 heures 30', Salle Polyvalente de COHADE, s'est réuni le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE sous la Présidence de Monsieur Pierre RAVEL, Président en exercice, avec l'ordre du jour suivant :

- Compte de Gestion 2021 du Trésorier,
- Compte Administratif 2021,
- Affectation du Résultat 2021,
- Budget Primitif 2022,
- Délibérations : Tarifs financement du service Année 2022 – Amortissements des immobilisations et des subventions – Subvention au Comité des Œuvres Sociales du personnel du S.I.C.T.O.M. – Fourniture et Pose Pneumatiques - Année 2022-2023 – Fourniture de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers – Demande de subvention pour les travaux de COHADE – Convention d'adhésion à la mission « Dématérialisation des procédures » - Emprunt pour travaux sur la Commune de PAULHAGUET (Création d'une déchèterie) – Emprunt pour rénovation déchèterie d'ARDES SUR COUZE – Emprunt pour l'achat de colonnes aériennes – Emprunt complémentaire pour les travaux de COHADE.
- Questions diverses.

Assistait à cette réunion Monsieur Serge BATISSE Directeur du S.I.C.T.O.M. Etait excusé l'U.F.C. QUE CHOISIR d'ISSOIRE.

### Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), POINSON Denis (VERGONGHEON).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), VALEIX Cyrielle (SAINT BEAUZIRE), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), MARTIN Alain (LA CHOMETTE), BEAUD Gérard (LANGEAC), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), FRAISSE Raymond (MAZERAT AUROUZE), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), ZANIN Nathalie (COLLANGES), COUAVOUX René (LAMONTGIE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), DRUON Pascal (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis

(MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), BARBECOT Stéphanie (PESLIERES), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), CHOSSIERE Michel (SAINT BABEL), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), PAULMIER René (SAINT GERVAZY), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CROUZILLAT Irène (VICHEL), LEROY Véronique (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), COL Alexandre (PIGNOLS).

**Etaient Représentés** : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

**AUZON COMMUNAUTE** : OLEON Michel (SAINT VERT) ; **RIVES DU HAUT ALLIER** : CORDIER Pierre (PRADES) ; **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : TOURRETTE Christophe (MADRIAT), LAURENT Bruno (ORBEIL), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE) ; **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE).

Le quorum étant atteint, Monsieur RAVEL Pierre, Président du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, ouvre la séance et fait approuver le Procès-Verbal de la séance du 18 FEVRIER 2022. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il désigne également un secrétaire de séance : Monsieur Bertrand LIVET, délégué au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE et Maire de la Commune d'USSON.

### **I. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU TRESORIER – COMPTE ADMINISTRATIF 2021.**

Le résultat de Fonctionnement de l'exercice 2021, présenté par Monsieur Pascal GIBELIN, Vice-Président, laisse apparaître un solde de + 266.459,48 €. Les dépenses restent inférieures de 563.047,77 € aux prévisions.

Nos recettes, avec une reprise de provision de 133.000,00 € sont supérieures aux prévisions de 1.223.009,05 €.

Avec un excédent de l'exercice antérieur de 1.519.597,34 €, l'excédent global de Fonctionnement à reporter sur 2022 sera de 1.786.056,82 €.

L'Investissement prévu n'a pas été complètement réalisé : des retards de livraison de véhicules et les travaux de Cohade qui ont débuté en 2022.

Le solde de la section Investissement est de – 404.127,69 €. Avec un report antérieur d'un montant de 1.227.842,44 €, l'excédent total qui sera repris en Recettes d'Investissement pour 2022 est de 823.714,75 €.

### **II. COMPTE ADMINISTRATIF 2021.**

#### **1°) Compte de Gestion 2021**

Le Président propose de passer au vote du Compte de Gestion.

Après délibération, le Compte de Gestion 2021 du Trésorier est approuvé à l'unanimité.

#### **2°) Compte Administratif 2021**

Monsieur Pascal GIBELIN, Vice-Président, propose de passer au vote du Compte Administratif. Monsieur Pierre RAVEL, Président se retire au moment du vote.

Après délibération, le Compte Administratif 2021 est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

### **III. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021.**

Monsieur Pascal GIBELIN, Vice-Président, propose d'affecter le Résultat de l'Exercice 2021 au Budget Primitif 2022.

Cette proposition est approuvée par l'ensemble des Membres présents.

#### **IV. BUDGET PRIMITIF 2022.**

Monsieur Pierre RAVEL, Président, rappelle les chiffres des Orientations Budgétaires présentés au Comité Syndical en Février dernier.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2022.

#### **V. DELIBERATIONS.**

##### **N° 1 : Tarifs financement du service Année 2022.**

Conformément à la réglementation en vigueur et aux décisions prises par le S.I.C.T.O.M., Monsieur Pascal GIBELIN Vice-Président, informe l'Assemblée concernant le financement du service, la participation demandée par le S.I.C.T.O.M. sera de 136,19 € par habitant pour 2022.

Il précise que les montants correspondant à la Redevance Spéciale demandée aux lycées et collèges établis sur les Collectivités respectives seront retranchés de la participation des Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération compétentes en matière d'élimination des déchets.

Le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, le tarif de 136,19 € par habitant pour l'Année 2022.

##### **N° 2 : Amortissements des immobilisations et des subventions.**

Monsieur Pascal GIBELIN, Vice-Président, soumet à l'Assemblée le récapitulatif des amortissements pratiqués pour l'exercice 2022.

Il propose d'inscrire au Budget 2022 la somme de 886.000,00 € pour les immobilisations et la somme de 35.500,00 € pour les subventions.

Le Comité Syndical accepte, à l'unanimité l'inscription au Budget 2022 de 886.000,00 € pour les immobilisations, 35.500,00 € pour les subventions au titre des amortissements 2022, et autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

##### **N° 3 : Subvention au Comité des Œuvres Sociales du Personnel du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.**

Monsieur Alain GARNIER, Vice-Président, propose au Comité Syndical d'allouer une subvention de 22.900,00 € au Comité des Œuvres Sociales du personnel pour l'année 2022.

L'Assemblée donne, à l'unanimité, son accord pour le versement d'une subvention de 22.900,00 € en faveur du Comité des Œuvres Sociales du personnel pour l'année 2022, et autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

##### **N° 4 : Fourniture et Pose pneumatiques - Année 2022-2023.**

Monsieur Alain GARNIER, Vice-Président, rappelle que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE possède un parc de camions et véhicules de liaisons important qui nécessite le remplacement périodique des pneumatiques et qu'il est nécessaire de lancer une consultation annuelle pour cette fourniture.

Le Comité Syndical, à l'unanimité donne son accord et autorise le Président à faire toutes les démarches, signer le Marché et toutes les pièces nécessaires au déroulement de la procédure.

##### **N° 5 : Fourniture de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers.**

Monsieur Alain GARNIER, Vice-Président, rappelle également à l'Assemblée qu'actuellement les 96 096 habitants du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE sont équipés de bacs de collecte (recyclables et non recyclables) et que nous devons renouveler régulièrement ces équipements sur l'ensemble des Communes membres du Syndicat mais aussi équiper les nouvelles constructions.

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité et autorise le Président à faire toutes les démarches, signer le Marché et toutes les pièces nécessaires au déroulement de la procédure.

#### N° 6 : Demande de subvention pour les travaux de COHADE.

Monsieur Alain GARNIER, Vice-Président, informe les membres du Comité Syndical que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE souhaiterait faire une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ou de tout autre organisme pour les travaux de réhabilitation du site de COHADE.

L'Assemblée approuve à l'unanimité la demande de subvention sollicitée et autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### N° 7 : Convention d'adhésion à la mission « Dématérialisation des procédures ».

Monsieur Raymond FOURET, Vice-Président, explique au Comité Syndical que depuis de nombreuses années, le Centre de Gestion propose une assistance de premier niveau à l'utilisation des progiciels de gestion de la gamme Berger-Levrault. Il propose également une mission « Dématérialisation des procédures » qui permet notamment la transmission des actes soumis au contrôle de légalité ainsi que la transmission des flux comptables au trésorier. Cette Convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021.

Après délibération, l'Assemblée vote à l'unanimité l'adhésion à la mission « **Dématérialisation des procédures** » proposée par le Centre de Gestion de Haute-Loire.

#### N° 8 : Emprunt pour travaux sur la Commune de PAULHAGUET (Création d'une Déchèterie).

Monsieur Raymond FOURET, Vice-Président, fait part à l'Assemblée des propositions de prêts qui ont été faites au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE par la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin pour un prêt destiné à financer les travaux pour la création d'une Déchèterie à PAULHAGUET.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'accepter à l'unanimité que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE contracte un emprunt minimum de 600.000,00 € et maximum de 749.000,00 €, auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, sur 20 ans à 1,59 %, destiné à financer les travaux pour la création d'une déchèterie à PAULHAGUET. Elle autorise le Président à faire toutes les démarches, à signer le contrat de prêt et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de la procédure.

#### N° 9 : Emprunt pour rénovation Déchèterie d'ARDES SUR COUZE.

Monsieur Raymond FOURET, Vice-Président, informe l'Assemblée des propositions de prêts faites au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE par la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin pour un prêt destiné à financer la rénovation de la Déchèterie d'ARDES SUR COUZE.

Où l'exposé du Vice-Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE contracte un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, sur 20 ans au taux de 1.59 %, d'un montant de 150.000,00 € destiné à financer la rénovation de la Déchèterie d'Ardes sur Couze. Il autorise le Président à faire toutes les démarches, à signer le contrat de prêt et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de la procédure.

#### N° 10 : Emprunt pour l'achat de colonnes aériennes.

Monsieur Raymond FOURET, Vice-Président, soumet à l'Assemblée le projet de prêts fait au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE par la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin pour financer l'achat de colonnes aériennes.

Suite à délibération, le Comité Syndical acquiesce à l'unanimité, que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE contracte un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, sur 10 ans au taux de 1.15 %, d'un montant de 1.000.000,00 € destiné à financer l'achat de colonnes aériennes. Il autorise le Président à faire toutes les démarches, à signer le contrat de prêt et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de la procédure.

#### N° 11 : Emprunt complémentaire pour les travaux de COHADE.

Le Président Monsieur Pierre RAVEL expose au Comité Syndical, les propositions de prêts complémentaires faites par la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin destinées à financer les travaux de COHADE.

L'Assemblée décide à l'unanimité, après en avoir délibéré, d'accepter que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE contracte un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin, sur 30 ans au taux de 1.70 %, d'un montant de 150.000,00 € destiné à financer les travaux de COHADE et autorise le Président à faire toutes les démarches, à signer le contrat de prêt et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de la procédure.

## **II. QUESTIONS DIVERSES**

### **Fréquences de collecte des ordures ménagères**

La question des fréquences de collecte et leur optimisation a été posée. En effet, avec la mise en place du compostage et l'extension des consignes de tri, l'ensemble des fréquences pour la collecte des ordures ménagères n'est plus adapté.

Une réflexion doit donc être lancée pour réduire le nombre de passage. Le Président propose de délibérer lors du prochain Comité Syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.